

# LA SEMAINE

## LANNIONNAISE

### ABONNEMENTS

Lannion	5 fr. 00
Départements	6 fr. 00
Etranger	8 fr. 00

### ANNONCES

Annonces Judiciaires	1 fr. 00
particulières	1 fr. 40
en 2 <sup>e</sup> page	1 fr. 25

Bureaux : Imprimerie E. GEFFROY, Rue de Saint-Malo, LANNION

## BULLETIN

### DE LA SEMAINE

#### Les relations avec le Vatican

D'après des informations recueillies dans les milieux parlementaires, il paraîtrait que le Gouvernement n'aurait l'intention de soulever la question de la rupture des relations diplomatiques avec le Vatican, qu'un moment où la discussion du budget ferait apparaître cette question, sans la présenter aux Chambres dans un débat prématuré. Dans ces conditions, cette discussion ne viendra évidemment devant les Chambres, qu'après les vacances parlementaires.

#### La séance de jeudi à la Chambre

C'est au début de la séance de jeudi que la Chambre a élu trois vice-présidents en remplacement de MM. J.-L. Dumesnil, ministre de la marine, Justin Godard, ministre du Travail et Reynaldy, ministre du Commerce.

#### Dans la presse du Nord

On parle d'un grand changement qui va se produire dans la presse du Nord et du Pas-de-Calais : deux journaux quotidiens régionaux sont visés, et on annonce que M. Loucheur deviendrait tout prochainement acquéreur d'un de ces quotidiens où collaborerait régulièrement M. Daniel Vincent.

#### Le rapport des experts

Après le discours du comte Westarps au Reichstag, avertissant l'étranger de ne pas souscrire aux actions de la Société des chemins de fer allemands établie à la suite du rapport des experts, les nationalistes ont lancé le bruit suivant lequel on procéderait à un licenciement des cheminots allemands. Cette fausse nouvelle a pour but de créer un courant défavorable au rapport des experts dans les milieux ouvriers.

#### La Turquie et les écoles d'Orient

Récemment, la Turquie a fait publier par certaines agences françaises la communication suivante :

« Les autorités turques ont fait fermer trente-six écoles chrétiennes, parce qu'on n'avait pas enlevé les emblèmes religieux. Ces écoles avaient 12.000 élèves, presque tous musulmans ».

La Turquie affirme que ces élèves, arrachés à leurs maîtres, sont presque tous musulmans.

Mgr Logier, directeur de l'Œuvre des Ecoles d'Orient, répond nettement que c'est une inexactitude colossale. Dans nos écoles de Turquie, en moyenne 88 ou 90 pour cent des élèves étaient chrétiens ; 10 et 12

pour cent seulement étaient musulmans. « Je ne prends pas, dit-il, telle ou telle maison, j'établis la moyenne générale ».

Et encore on avait proposé de créer des écoles spéciales et sans emblèmes religieux pour les élèves mahométans et les turcs ont refusé.

#### La situation agricole en Angleterre

La situation agricole en Angleterre est fâcheuse. On assiste à la reprise du mouvement momentanément interrompu pendant la guerre et qui tend à la diminution des superficies ensemencées en céréales et, par suite, à la diminution du rendement. C'est ainsi que de 881 milliers d'hectares ensemencés en blé en 1924, la superficie est tombée à 728 milliers d'hectares, le blé produit tombant, en même temps, de 4.861 milliers de tonnes à 1.602 milliers. En somme, on peut dire que la superficie des arables a été réduite d'environ 10 pour cent depuis la guerre.

#### L'acier aux Etats-Unis

La production de l'acier a été en forte décroissance aux Etats-Unis pendant le mois d'avril.

La production la plus forte pour 1924 fut atteinte en mars mais, pour avril, la décroissance fut telle qu'elle ne fut pas inférieure à 30.000 tonnes par jour, en comparaison avec la production du mois précédent. Les chiffres de production pour 1924 sont les suivants : janvier, 3.633.639 tonnes ; février, 3.089.183 tonnes ; mars, 4.187.942 tonnes ; avril, 3.386.266 tonnes. La production totale fut donc de 15.017.022 tonnes ou environ 325.000 tonnes de moins que le total de la production des quatre premiers mois de 1923.

On estime qu'il faut prévoir, pour les deux mois qui viennent, de nouvelles diminutions et qu'une amélioration de l'industrie de l'acier ne se produira, aux Etats-Unis, qu'après le milieu de l'année.

#### Une adresse au Gouvernement

Le Conseil Confédéral des groupes commerciaux et industriels de France réuni à Paris sous la présidence de M. de Palomera, a voté, à l'unanimité, la motion suivante :

« La Confédération des groupes commerciaux et industriels de France, convaincue que le relèvement complet du pays ne peut s'opérer que dans une politique de fermeté et de dignité à l'extérieur, d'ordre, de paix sociale et d'économies à l'intérieur, seule capable d'assurer à la France l'avenir de sécurité et de prospérité à laquelle elle a droit ».

« Espère que le Gouvernement, mis en présence de ces réalités, comprendra la nécessité de cette politique et la réalisera, l'assurant pour

cela de l'entière et loyale collaboration des commerçants et industriels français ».

« Demande à la Chambre nouvelle sans retard, dans un esprit d'égalité fiscale et de liberté commerciale, les questions desquelles dépendent la vitalité et la productivité du commerce national, l'une et l'autre indispensables à la prospérité du pays ».

« Renouvelle au Parlement ses instances souvent réitérées pour obtenir au plus tôt l'allègement de l'impôt foncier, par l'aménagement du régime forfaitaire de l'impôt, la suppression des privilèges fiscaux et le vote définitif de la loi dite de la « propriété commerciale » ».

#### Don du pape pour les œuvres d'Orient

A son dernier voyage à Rouen, Mgr Logier, directeur des Œuvres des Ecoles d'Orient a été reçu par le pape qui lui a fait remettre 20.000 f. pour secourir les efforts du prélat.

#### Un procès politique en Allemagne

La cour d'assises de Wurtemberg a acquitté 42 membres de l'Association républicaine des cheminots allemands, accusés d'appartenir à un groupement secret armé. En septembre dernier, au moment des événements de Thuringe, les membres de cette association ont adhéré aux centurries prolétariennes et ont reçu des armes.

#### La furie nationaliste

L'étudiant autrichien Kleo Pleyer, agitateur nationaliste expulsé même de la Bavière, a déclaré au Congrès de l'Union Universelle allemande à Marienbourg : « Oui, nous sommes les semeurs de la haine ; consciemment et méthodiquement nous poussons le peuple allemand à la guerre ; c'est sa dernière planche de salut ».

#### Le dernier duc de Danzig

Dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, nous trouvons la curieuse anecdote suivante autrefois racontée par le baron De Cassé :

« Le bruit de l'élévation du général Girard à la dignité de duc de l'Empire s'étant répandu, un certain nombre d'amis vinrent frapper à sa porte pour lui adresser leurs félicitations. Le général était toujours au plus mal, sa femme ne le quittait pas d'une minute et personne ne pénétrait auprès d'eux. Une seule exception fut faite en faveur de l'excellente maréchale Lefebvre, l'amie des bons comme des mauvais jours ; Mme Girard la reçut dans un petit salon attenant à la chambre du blessé. La duchesse de Dantzig avait amené un de ses enfants, qu'elle appelait Coco et qu'elle eut la douleur de perdre comme ses douze autres

filles. La pauvre mère, après avoir vu périr tant d'enfants, ne pouvait se décider à adresser la moindre remontrance au survivant et laissait s'élever à sa guise cet enfant gâté. Dans les circonstances où l'on se trouvait, la visite se passa fort tristement. Coco, ennuyé des pleurs de sa mère et de Mme Girard, s'était réfugié dans un coin du salon où, d'un air boudeur et grognon, il bâillait de son mieux. Voulant le tirer de cette attitude peu convenable, sa mère l'interpella en lui disant :

— « Viens donc faire ton compliment à Madame la duchesse ».

— « M... se borne à dire l'enfant, répétant fort mal à propos le mot héroïquement prononcé par le général Cambonne ».

Tout autre mère, en présence d'une telle incartade, se fut trouvée fort embarrassée.

La maréchale se contenta de dire :

— « Voyez, ma chère amie, Coco fait des progrès. L'an dernier il eut ajouté « pour vous » ».

Malgré son chagrin, la nouvelle duchesse de Ligny ne put s'empêcher de sourire.

## Conseil Municipal

Le Conseil municipal de Lannion s'est réuni jeudi 19 courant, pour la session de mai.

M. le Maire présida, assisté de M. Ch. Geffroy, 1<sup>er</sup> adjoint, et de 10 conseillers.

— Le projet de chemin de fer à voie normale de Lannion à Trébeurden, Perros-Guirec et Tréguier, donna lieu à une discussion intéressante en raison des graves intérêts en jeu pour la ville. Il s'agissait, en effet, de dépiécer la gare actuelle pour l'établir à Saint-Marc, loin du centre de la ville et des affaires, ce qui rendrait inutile la ligne de raccordement récemment posée du quai à la gare.

Après de nombreuses démarches auprès des services compétents, la municipalité a reçu l'assurance qu'aucune solution ne sera donnée à ce projet avant que la ville ne soit consultée.

— Une demande faite par le Comité du Congrès panceltique organisé par un journal régional, est acceptée en ce qui concerne la subvention, qui est votée.

— Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, les habitants du quartier Saint-Nicolas ont obtenu satisfaction au sujet des distributions postales. M. le Maire donne connaissance au Conseil de l'heureuse issue de cette question.

Un conseiller demande l'extension de cette mesure à d'autres quartiers. M. le Maire promet son appui.

— M. le Maire informe le Conseil que par suite de nombreuses démarches et grâce à des appuis trouvés en haut lieu, le maintien du Collège municipal est pour ainsi dire assuré. L'Etat même serait disposé à prendre en mains la question des réparations et aménagements nécessaires.

— De nombreuses demandes de subventions sont renvoyées pour examen à

la Commission chargée d'élaborer le budget de 1924.

— Le Conseil vote une subvention de 500 fr. en faveur de la Commission Régionale du prêt aux Etudiants, en émettant le vœu, sur la proposition de M. Giffroy, que cette somme soit attribuée à un étudiant de Lannion.

— Lettre de M. le général de Balfourier remerciant le Conseil d'une subvention accordée à l'œuvre des aveugles de guerre.

— Le Conseil examine ensuite les comptes de gestion de 1923. M. le Maire ayant quitté la salle des séances pendant cet examen, le Conseil lui vote des félicitations pour son excellente gestion et son dévouement aux intérêts de la ville.

Au sujet du budget additionnel et notamment de celui de l'Hospice, une discussion s'engage relativement aux subventions que l'Hospice aurait pu recevoir sur les fonds du Pari mutuel, si la demande avait été suffisamment motivée. M. le Maire soutient que ces demandes ont été rédigées en termes très explicites et met en cause le Comité de répartition des fonds qui veut plutôt « au plat ». Plusieurs conseillers approuvent les explications documentées du Maire et regrettent qu'il y ait une prévention contre Lannion dans cette affaire. De nouvelles démarches seront tentées avec espoir d'un résultat favorable.

— Une réclamation de M. Le Couls, vétérinaire, se plaignant que des infiltrations de purin provenant de la station des haras, contiguë à sa propriété, aient fait périr plusieurs arbres fruitiers dans son jardin, est renvoyée à la Commission des travaux qui se rendra sur place pour constater l'importance des dégâts.

— Le Conseil décide l'achat d'un deuxième cheval pour le service de réparation.

— On vote : une augmentation de 4,000 fr. au receveur municipal ; 950 fr. pour la musique municipale, qui a été récemment réorganisée et qui doit donner un concert dans le nouveau jardin public.

— Une assurance est contractée à la Mutuelle du Mans, pour les accidents des employés municipaux, cette Compagnie ayant fait les meilleures propositions.

— Une indemnité de 250 fr. est votée au gardien du jardin public qui sera le gardien du cimetière, avec défense de vendre à son profit les fleurs dudit jardin.

— Le concierge du Collège obtient une augmentation de traitement de 120 francs, soit 10 fr. par mois !

L'ordre du jour est épuisé et plusieurs conseillers présentent des observations.

M. de Kergarion se plaint que l'on permette de faire des constructions qui dénaturent l'aspect et l'intérêt de certains sites, entre autres du côté de la gare. M. le Maire promet de se rendre sur les lieux pour en juger.

— M. Cadelon se plaint de la vitesse exagérée des automobiles et demande que le Maire prenne les mesures nécessaires pour éviter les accidents. D'autres conseillers se plaignent des cyclistes, et M. le Maire fait remarquer que, n'ayant qu'un seul agent de police, celui-ci ne peut tout faire en même temps et en tous lieux.

— M. Hernot signale la trop grande liberté laissée aux enfants qui prennent les abords du Monument aux Morts pour un terrain de sport, insouciant du respect aux morts symbolisé par le monument, et demande que l'on prenne les mesures nécessaires pour le mettre à l'abri de tels agissements. M. le Maire promet d'y veiller de son mieux.

La séance publique est ensuite levée et le Conseil se réunit en comité secret pour examen de questions d'assistance, secours, bourses, etc.

Qui n'a pas son

**PRINTATOR ?**

Il est en vente  
à l'imprimerie GEFROY

## Marcel LEFEBVRE

a l'honneur d'informer les lecteurs de *La Semaine Lannionnaise* qu'il vient d'ouvrir,

**18, Rue de Tréguier**

un Magasin d'Horlogerie-Bijouterie.

Il se charge des Réparations de tous genres à des prix modérés.

R. C. Lannion n° 285

## Caisse d'Epargne de l'arrondissement de Lannion

En exécution des dispositions légales résultant des articles 4 de la loi du 7 mai 1853; 29 du 20 juillet 1895; 56 de celle du 22 avril 1905 et de la circulaire ministérielle du 15 juin 1920 modifiée par la loi du 10 juin 1921, les déposants dont les noms suivent sont informés que les dépôts et dessous indiqués pour lesquels la dernière opération a eu lieu, soit dans la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1888, soit dans la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1894, et qui ont été abandonnés depuis cette époque s'ils ne sont pas retirés du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre prochain, inclus, seront, le 1<sup>er</sup> janvier 1925, atteints par la prescription.

Les ayants droit sont, en conséquence, invités à faire, pendant le délai de six mois qui leur est imparti, toutes les diligences nécessaires auprès de la Caisse d'Epargne de Lannion, en vue de prévenir l'application définitive de la prescription et de conserver ainsi la propriété de leurs fonds :

— Livret n° 4262. — 10 septembre 1882.

— LE GUIOT, Marie Laurence, épouse GUILLOU ; 55 fr. 82.

— Livret n° 4857. — 21 juin 1885. — GOURHAND, Yves Marie ; 208 fr. 70.

Le Trésorier de la Caisse d'Epargne, Pierre DERBIEN.

NOTA. — Les règlements en vigueur exemptant de publication les sommes inférieures à 50 fr., une liste nominative des comptes atteints par la prescription trentenaire au 1<sup>er</sup> janvier prochain, sera affichée dans la salle des séances publiques de la Caisse d'Epargne du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 1924.

## Chronique Locale

### Etat-Civil de Lannion

Du 19 au 26 juin 1924.

NAISSANCES. — Marcelle-Maria Jeanne Guillaume, fille de Octave Yves Marie et de Jeanne Joséphine Kerbrat. — Thérèse Jeanne Donnès, fille de Marcel et de Jeanne-Marie Carlier. — Jeannine-Alexine-Guilletto Bodiou, fille de François et de Jeanne-Emilie Le Bonnic.

MARIAGE. — Néant.

DÉCÈS. — Jeanne Le Goas, 49 ans, célibataire.

### A propos de l'Hospice

Des critiques ont été publiquement formulées à propos de la demande de subvention pour l'Hospice de Lannion. Nous publions simplement la lettre suivante que M. Justin Godard, ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales a personnellement écrite à M. le Dr Evén et que ce dernier a communiquée à M. le Maire de Lannion :

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler spécialement mon attention sur la demande présentée par l'Hôpital-Hospice de Lannion à l'effet d'obtenir une subvention sur les fonds du Pari Mutuel.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'instruction de cette demande est terminée. J'ai pris en conséquence les dispositions nécessaires pour que l'affaire dont il s'agit soit soumise à l'examen de la Commission de répartition des fonds du Pari Mutuel instituée près de mon département, dès sa prochaine séance. Vous pouvez être assuré que je ne

perdrai pas de vue à ce moment l'intérêt que vous attachez à la réalisation du projet entrepris par cet établissement. Veuillez agréer, Monsieur le Député, etc.

### Avis aux automobilistes

Le Maire de Lannion a l'honneur de rappeler aux conducteurs d'automobiles l'arrêté municipal réglementant la vitesse dans toute l'étendue de la commune, leur recommandant le ralentissement dans les agglomérations et les appels répétés de trompe aux carrefours et tournants ainsi que l'arrêt chaque fois qu'ils en sont requis par la police ou la gendarmerie, sous peine de contravention.

### Ecole primaire supérieure de jeunes filles, Lannion

Nous avons appris avec plaisir que Mlle Alice Le Péru, élève de première année, a été reçue à l'examen des bourses d'école primaire supérieure (1<sup>re</sup> série). Nos félicitations.

### Jet de débris

Il est rappelé aux entrepreneurs ou particuliers qui veulent se débarrasser de terre, matériaux, débris ou objets quelconque, qu'ils doivent les jeter dans le terrain marécageux bordant la ligne de raccordement du port, en face le qui en construction.

### Acte de probité

Une montre d'homme a été trouvée lundi soir, rue des Halles, à Lannion, par M. Jean Barbot fils, rue de Buzulou, qui l'a remise aussitôt à M. le Maire, lequel l'a déposée au Commissariat de police, à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Tous nos compliments à M. Barbot pour cet acte de probité.

### U. N. C.

Deux séances cinématographiques au profit de l'U. N. C., auront lieu en soirée les 9 et 10 juillet, dans la salle du Family-Cinéma, offerte gracieusement par M. Le Lay.

Un programme choisi et un orchestre de tout premier ordre, sous la direction de M. Karren, attireront certainement un nombreux public.

Le 10, en matinée, le même programme sera offert gratuitement aux membres de l'U. N. C. et à leur famille, ainsi qu'aux Pupilles de la Nation et aux veuves de guerre.

Dans notre prochain numéro, nous donnerons le programme de ces intéressantes séances.

### Caisse des Invalides

Les veuves bénéficiaires du secours annuel de 360 fr. sur la Caisse des Invalides, sont avisées que le paiement de la deuxième portion de 180 fr., aura lieu le jeudi 17 juillet 1924, au bureau de la marine, rue Noël-Donval, à partir de 9 heures du matin, au vu d'un certificat de non remariage que les intéressées devront se procurer à la Mairie de leur résidence.

### Inscription maritime. — Paiement des pensions

Le paiement des pensions de la Caisse des Invalides de la Marine et de la Caisse nationale de Prévoyance, pour le 2<sup>e</sup> trimestre 1924, aura lieu à la Banque, au bureau de la Marine, rue Noël-Donval, à Lannion, aux dates ci-après :

Mardi 1<sup>er</sup> juillet, pensionnées du Syndicat de Perros-Guirec : matin, de 8 h. 30 à 10 h. 30, Caisse des Invalides, hommes; matin, de 10 h. 30 à midi, Caisse des Invalides, veuves ; soir, de 13 h. 30 à 16 h., Caisse de Prévoyance.

Mercredi 2 juillet, pensionnés du Syndicat de Lannion : matin, de 8 h. 30 à 10 h. 30, Caisse des Invalides, hommes; matin, de 10 h. 30 à midi, Caisse des In-

valides, veuves ; soir, de 13 h. 30 à 16 h., Caisse de Prévoyance.

Jedi 3 juillet, pensionnés du Syndicat de Pleumeur-Bodou : matin, de 8 h. 30 à 10 h. 30, Caisse des Invalides, hommes ; matin, de 10 h. 30 à midi, Caisse des Invalides, veuves ; soir, de 13 h. 30 à 16 h., Caisse de Prévoyance et retardataires des trois syndicats.

Les pensionnés sont priés de se munir de monnaie pour le paiement des timbres quittances et pour l'appoint.

Les paiements aux commissionnaires seront effectués les vendredi 4 et samedi 12 juillet.

Les listes de pensionnés et les certificats de vie devront être déposés au bureau de la Marine au plus tard le 5 juillet 1924.

Il est rappelé aux pensionnés qu'ils doivent se présenter en personne pour le paiement. Les paiements par commissionnaires ne seront admis que pour les pensionnés se trouvant dans l'impossibilité de se déplacer.

### Association des retraités civils et militaires de l'arrondissement de Lannion.

Le Président de cette Association a l'honneur d'informer les membres pensionnés de la marine militaire ou de l'armée de terre (veuves et assimilés y compris), que des imprimés de la « Déclaration Questionnaire » qu'ils doivent produire pour bénéficier de la loi du 14 avril 1924 (péréquation), sont à leur disposition chez les délégués de l'Association, pour chacune des sections de Plestin-les-Grèves, Trédrez, Trébeurden, Serval, Pleumeur-Bodou, Trégastel, Trélevorn, Perros-Guirec, Penvenan, Plougrescant, Tréguier, Pleubian, Lézardrieux, Pleudaniel, Bréhat, Ploubazlanec et Paimpol.

Seuls, les titulaires de pensions basées sur l'ancienneté des services, même les pensions proportionnelles, doivent produire des déclarations.

Un avis ultérieur fera connaître les démarches à faire par les pensionnés des administrations civiles.

Les pensionnés de Lannion peuvent s'adresser à M. Abraham, vice-président de l'Association, pour obtenir des imprimés pour les pensions militaires.

### Homards et langoustes

Le Sous-Secrétaire d'Etat à la marine marchande vient, par circulaire du 21 juin 1924, de rappeler les prescriptions du décret du 10 mai 1862, qui a fixé à 20 centimètres au minimum la taille marchande des homards et langoustes.

En conséquence, des instructions très sévères ont été données aux agents chargés de la surveillance de la pêche et de la navigation, pour réprimer, sans excuse possible, les infractions qui seraient constatées, tant à l'arrivée des bateaux que sur les marchés et dans les gares.

### Inauguration du jardin public

Le jardin public entourant le tribunal, projeté depuis plusieurs années, est enfin presque terminé et va être ouvert au public ce soir samedi 28 juin.

A cette occasion, la Musique municipale de Lannion donnera son premier concert de la saison ce même soir, à 8 heures 1/2, dans le jardin, sous la direction de son nouveau chef, M. Maillet. Voici le programme :

1. Condé, marche . . . . . WETTGE
2. Princesse Olga, mazurka . G. PARÈS.
3. Eternelle Ivresse, valse . . . GANNE.
4. Gavotte Princesse . . . . . EUSTACE.
5. Lettre d'Amour, polka . . . . ZIERREK.

### Installation du Procureur de la République

Au début de l'audience du 23 juin, il a été procédé à l'installation de M. Harvieu, procureur de la République, récemment nommé à Lannion.

L'audience était présidée par M. Savidan, président du Tribunal.

Etaient présents : MM. Salaün, juge





Etude de M<sup>e</sup> LAURENT, notaire  
à Lannion  
(Successeur de M<sup>e</sup> ALLAIN)

**A VENDRE**  
Commune de **PENVÉNAN**  
Au **Port-Blanc**

A proximité de la Plage

**La Villa KER-DREIZ**

Comprenant : Belle habitation com-  
posée :

Au rez-de-chaussée de : Salon, salle  
à manger, billard, cuisine, water clo-  
sets.

Au premier étage : Six chambres,  
trois cabinets de toilette, salle de  
bains.

Au deuxième : Quatre chambres,  
cabinet de toilette déchargés.

Eau au rez-de-chaussée et au pre-  
mier.

Tout à l'égoût.  
Garage avec fosse, écurie à trois  
chevaux.

Remise avec deux chambres au-  
dessus.

Buanderie, lavoir, poulailler.

Jardin d'agrément et potager.

Dans la propriété, deux très bonnes  
sources.

Susceptible d'appropriation pour  
hôtel.

On peut visiter les lundi, mercredi  
et vendredi de 2 heures à 4 heures.

Pour tous renseignements s'adresser à  
M<sup>e</sup> LAURENT.

**FABRIQUE DE FOURNEAUX**

Neuf et Occasion

Tôlerie - Ferblanterie - Rétamage

**Louis BRIAND**

Place du Marhallac'h LANNION

GRAND CHOIX de

Classeurs

Copies de lettres

Répertoires

Carnets à souches

**REGISTRES**

ET TOUTS ARTICLES

**DE PAPETERIE**

EN VENTE

à l'Imprimerie E. GEFFROY

### Bibliographie

Vient de paraître

### APRÈS LUI

Pièce en trois actes d'Olivier GUYON  
représentée avec succès sur les scènes  
des théâtres municipaux de Rennes,  
Saint-Brieuc et Morlaix.

Prix : 3 francs

Chez l'auteur, 6, rue de Rohan, St-Brieuc.

En faisant créer sa pièce par les ac-  
teurs de province, M. Olivier Guyon,  
qui aurait pu, pour ses débuts, aborder  
les grandes scènes parisiennes, a fait  
une excellente œuvre de décentralisa-  
tion. Un jour prochain viendra où Paris  
acclamera *Après Lui*.

(Le Nouvelliste).

Un talent comme celui de M. Olivier  
Guyon restera-t-il sous le poisseau perché  
que l'auteur d'*Après Lui* n'est pas en si-  
tuation de commander à Vaudeville  
ou le Gymnase ou de s'imposer à l'Odéon  
par des influences politiques ?

S. LEP. dans *l'Ouest-Blair*, sous le  
titre : « Un nouveau Henry Bataille. »

M. Guyon a l'envergure d'un Henry  
Bataille ou d'un Bernstein, avec en  
en moins sans doute la connaissance  
approfondie du « métier » ; mais il pos-  
sède quelque chose de plus que nous  
trouvons rarement chez ces auteurs à la  
mode : la noblesse de l'âme.

(René VILLARD — *Moniteur des*  
*Côtes-du-Nord*).

N. B. — Pour les autorisations d'in-  
terprétation d'*APRÈS LUI* s'adresser  
à l'Auteur.

### Pourquoi payer plus cher VOS IMPRIMÉS

en vous adressant à des maisons  
étrangères au pays, alors qu'à Lan-  
nion même vous pouvez avoir de

MEILLEURES CONDITIONS

à qualité égale ?

La commission que ces maisons  
donnent à leurs voyageurs, en plus  
des frais de route, c'est vous qui la  
payez.

Il est de toute évidence qu'ayant  
des frais généraux moins élevés, je  
puis vous livrer vos travaux à des  
prix inférieurs.

Aussi, n'hésitez pas, à chacun de  
vos besoins, à demander les prix à  
l'Imprimerie GEFFROY  
à Lannion.

Toutes les fois que cela vous  
est possible, faites vos achats  
chez les commerçants de votre  
localité.

### AVIS

Nous informons les Présidents  
des diverses Sociétés locales et de  
l'arrondissement, que nous insère-  
rons avec le plus grand plaisir,  
toutes les communications qu'ils  
voudront bien nous faire parvenir  
au plus tard le vendredi, avant  
midi.

Nous insérerons également toutes  
les réclamations d'intérêt général  
que l'on voudra bien nous signaler,  
ainsi que tous articles d'ordre éco-  
nomique intéressant l'avenir et le  
bon renom de la région lannion-  
naise.

**Papeterie E. Geffroy**  
LANNION

Fournitures Classiques en  
tous genres.

Porte-plumes réservoirs des  
meilleures marques.

Albums à cartes postales.

Copies de lettres.

Registres pour toutes comp-  
tabilités.

Dictionnaires Larousse.

Boîtes de Compas.

Classeurs.

Toutes les Encres.

Papier de soie couleurs, pour  
fleurs.

Papier plissé en rouleaux.

L'Imprimeur-Gérant : E. GEFFROY

**IMPRIMERIE**  
**PAPETERIE**  
**E. GEFFROY**  
Rue de Saint-Malo, Lannion

Imprimés Commerciaux et Administratifs

**IMPRIMÉS DE MAIRIES**

Lettres de Faire-part de Naissance, Mariage et Décès

**MENUS**

Affiches en tous genres - Registres

Fournitures de Bureaux

**ARTICLES SCOLAIRES**

**Lisez tous les Samedis**  
**La Semaine**  
**Lannionnaise**

Abonnement annuel : **5 francs**

**Le Numéro : 10 centimes**

Toutes les communications et les abonnements doivent être adressés à l'Imprimerie  
GEFFROY, rue de St-Malo, Lannion.